

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 24 janvier 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13, présents : 11 , votants : 11

Présents :

Mesdames CLANCIER Catherine, VENTURINI Séverine, LEFEBVRE Hélène, QUEIROS Elodie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, JARRY Claude, GODET Guy-Marie, COURTECUISSÉ Vincent, PHILIPPE Jean-Pierre, MAURY Anthony

Absent(e)s excusé(e)s : Madame AYMÉ Sophie
Monsieur CHIRON Florian

Secrétaire : Monsieur GODET Guy-Marie

Début de séance : 20h30

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 tel que présenté.

Point 2 : Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, avec le centre de gestion de la FPT (DEL2022-1)

La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

L'objet de cette convention porte sur des prestations d'assistance à l'utilisation de différents logiciels et sur des formations éventuelles (nouveau logiciel, nouveau collaborateur).

Les prestations d'assistance sont fournies après le versement d'une redevance annuelle de 693 €.

Les tarifs horaires de la formation sont de 37 € dans les locaux du CDG et de 74 € dans les locaux de la collectivité.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention qui vaudra pour la période 2022-2024.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le centre de gestion de la FPT pour la période 2022-2024.

Point 3 : Convention pour les prestations d'assurance chômage avec le centre de gestion (DEL2022-2)

Les collectivités locales ont la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage pour leurs agents contractuels.

Pour le traitement des demandes d'allocation de retour à l'emploi le CDG propose une nouvelle convention d'assistance pour différentes prestations dont les tarifs demeurent inchangés (étude et simulation : 150 €).

Cette tarification ne s'applique qu'en cas de recours effectif au CDG.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette nouvelle convention pour une durée d'une année et renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour les prestations d'assurance chômage avec le centre de gestion pour l'année 2022.

Point 4 : Convention avec le centre de gestion pour le traitement des dossiers de retraite CNRACL (2022-2025) (DEL2022-3)

La convention antérieure (2016-2021) a pris fin au 31 décembre 2021.

Par cette convention le CDG propose aux collectivités de les accompagner dans la gestion des dossiers de retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL.

Le coût de la prestation pour une pension de retraite est de 110 €.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette nouvelle convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention pour le traitement des dossiers de retraite CNRACL avec le centre de gestion du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

Point 5 : Adhésion pour 2022 au CAUE (DEL2022-4)

Pour rappel, le CAUE des Deux-Sèvres (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est aux côtés des communes pour leurs projets d'architecture et d'aménagement.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 100 € pour les communes de 500 à 1000 habitants.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2022.

Point 6 : Adhésion pour 2022 à la FREDON Deux Sèvres (DEL2022-5)

Pour rappel, cette adhésion permet à la commune de bénéficier des prestations de la FREDON dans la lutte contre les organismes nuisibles (rongeurs aquatiques, frelons, taupes, pigeons, chenilles processionnaires).

Le coût de l'adhésion est de 58,87 €.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à la FREDON pour l'année 2022.

Point 7 : Dépôt d'archives aux Archives départementales des Deux Sèvres (DEL2022-6)

La commune a déjà déposé une partie de ses archives aux archives départementales en 1972 avec un classement et un inventaire détaillé.

Dans le cadre de l'organisation de la nouvelle salle d'archives, après échange avec les responsables des archives départementales, il est possible de déposer des documents du 19^{ème} siècle jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle repérés dans 3 cartons ainsi que d'anciens registres de délibérations.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à ces dépôts.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à procéder au dépôt des documents cités ci-dessus aux archives Départementales.

Point 8 : Commission de contrôle de la liste électorale (DEL2022-7)

Le conseil municipal avait initialement désigné Pascal CHARNOLÉ dans cette commission, puis Séverine VENTURINI après la démission de ce dernier.

Or il s'avère que cette fonction ne peut être confiée à un adjoint.

Il revient donc à nouveau au conseil municipal de désigner un de ses membres pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Guy-Marie GODET comme membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

Point 9 : Correspondant CNAS (DEL2022-8)

Cette représentation avait été confiée jusqu'à présent à Géraldine PARSONNEAU.

Suite à la démission de cette dernière il revient au conseil municipal de désigner un de ses membres comme correspondant au CNAS.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Séverine VENTURINI comme correspondant du CNAS.

Point 10 : Création du registre des personnes âgées et handicapées

Le plan communal de sauvegarde de la commune donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'évènements exceptionnels comme les périodes de canicule ou de grands froids.

Il est rappelé que l'association d'aide à domicile ASCAD, propriétaire de la résidence autonomie met à disposition de la commune une salle climatisée pour accueillir les personnes âgées.

Il revient à la commune, par voie d'enquête, de constituer ce registre.

Point 11 : Révision des tarifs de la garderie (DEL2022-9)

Les tarifs de la garderie sont revus chaque année. La proposition de la commission des affaires sociales et scolaires au conseil municipal est la suivante :

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE au 01/04/2022		
Tranches de Quotient Familial	Matin	Soir
Tranches 1 à 4	0,25	0,25
Tranches 5 à 8	1,00	1,00
Tranches 9 à 12	1,50	1,50

Dans le cadre de la procédure PAYFIP, le paiement en ligne sera possible sur le site de la commune.

Les modalités de facturation retenues pour 2022 sont les suivantes:

-facturation par période de 2 mois pour tous les montants dus supérieurs à 15 € (soit 5 factures pour l'année scolaire)

-facturation du solde annuel à la fin de l'année scolaire avec un minimum facturé de 15 €, quel que soit le montant restant dû.

-facturation de 15 € par ¼ d'heure débuté après 18 h 30

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil municipal vote les tarifs de la garderie indiqués ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2022.

Point 12 : Révision des tarifs du gîte de la Pause Sciecquoise (DEL2022-10)

La commission des affaires sociales et scolaires propose les évolutions suivantes au conseil municipal :

	Chambre 2 places	Chambre 4 couchages	Chambre 6 couchages	Gîte entier
Habitants Sciecq	20€	38€	54€	110€
Habitants hors Sciecq	35€	65€	90€	190€
Caution	500 €			

-Forfait chauffage appliqué du 01/11/2021 au 31/03/2021 de 5 €

-Forfait optionnel ménage de 30 € par chambre avec ajout dans la convention :

“ l’option ménage ne dispense pas le locataire de rendre le gîte dans un bon état de propreté. Dans le cas contraire, la municipalité se réserve le droit de retenir un forfait ménage sur le montant de la caution.”

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs du gîte de La Pause Sciecquoise indiqués ci-dessus à partir du 1^{er} avril 2022.

Point 13 : Informations - point rapide sur les dossiers en cours

- Informations de M. le Maire pour la commission finances :

- Une prochaine réunion aura lieu mi-février en vue de préparer le budget primitif 2022.

Au cours de cette réunion la commission s’attachera pour l’essentiel à analyser les résultats de l’atterrissage comptable de l’exercice 2021 et à préparer le budget investissements 2022.

A cet effet seront notamment pris en compte les projets à l’étude suivants :

- * application du marché de télécommunication
- * prise en compte de la consultation en cours concernant les contrôles réglementaires des installations techniques et l’ensemble des bâtiments de la commune
- * projet d’aménagement de la rue des loges et de la tranche 1route de St Rémy
- * réhabilitation de la salle du carillon
- * création d’un espace multisports

Cette commission aura lieu le lundi 21 février à 18H30 (date et horaire à confirmer)

- Information de l'adjointe déléguée à la commission affaires sociales et scolaires (VENTURINI Séverine) :

- Rappel du partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour la politique enfance et jeunesse.

- Informations de l'adjoint délégué à la commission culture et vie associative (BILLARD Patrice) :

- Le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne officiellement début février. Les Sciecquois auront la possibilité de s'abonner à la newsletter afin de la recevoir par mail. La première newsletter de l'année 2022 sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

- Le festival de la 5^{ème} saison aura lieu le 18 juin 2022. Le forum et la fête de la St Jean auront lieu le même jour. Le but est d'attirer davantage de personnes. Ce principe a été adopté lors de la réunion de novembre par les représentants des associations présents.

Une communication sera faite auprès des associations.

- Informations de l'adjoint délégué à la commission travaux (JARRY Claude) :

- La commission continue de travailler sur les projets en cours et sur ceux prévus pour 2022 :

* Installation d'une rampe à la cueille

* Attente du rapport concernant le city stade

* Clôture du dossier sinistre pour le problème de soulèvement racinaires rue de salboeuf

* Etude en cours par les experts du dossier sinistre infiltrations et autres à la Pause Sciecquoise

* Etude en cours d'un chemin de randonnée pédestre

* Poursuite du projet de l'effacement des réseaux rue des loges et tranche 1 de la route de St Rémy

* Etude pour la mise en place d'un plan de circulation avec ID79 et l'installation d'un radar pédagogique, rue des loges et route de St Rémy.

- Informations du groupe de travail PLUiD :

- La dernière réunion a permis d'avancer sur le recensement des murets et haies à protéger, la densification et les extensions.

- Informations de M. le Maire :

- Une prochaine CCID (Commission Communale des Impôts Directs) sera programmée très prochainement.

Point 14 : Questions diverses

- M. le Maire rappelle la visite organisée par la CAN à l'ancien séchoir situé sur le site de Port BOINOT. L'ensemble des conseillers municipaux y est invité.

- Catherine CLANCIER souhaite connaître la suite des échanges avec la ville de Niort concernant l'éventuelle mise à disposition du stade de la commune. Lors de la réunion de fin décembre 2021 différentes possibilités de mutualisation ont été formulées comme l'utilisation du stade pour les scolaires et les associations sportives de Niort. La mise en place d'une ligne de bus supplémentaire ou la cession du terrain des sports à la Ville de Niort pour en faire un usage mutualisé ont également été évoqués. La collectivité est en attente d'une nouvelle prise de contact de la part de Mme HYPEAU, 9^{ème} adjointe en charge des sports à la Ville de Niort.

Un prochain conseil sera programmé le lundi 7 mars 2021

La séance est levée à 22h30 par Monsieur le Maire.

Les membres du Conseil municipal

Nom prénom	Emargement
BEAUDIC Jean-Michel	
JARRY Claude	
PHILIPPE Jean-Pierre	
BILLARD Patrice	
VENTURINI Séverine	
COURTECUISSSE Vincent	
CLANCIER Catherine	
LEFEBVRE Hélène	
MAURY Anthony	
QUEIROS Élodie	
CHIRON Florian	Absent excusé
GODET Guy-Marie	
AYMÉ Sophie	Absente excusée